

### **COMMISSION SPORTIVE**

Président : Jean-Michel BAULMONT

# **NOTE AUX CLUBS:**

Jean-Michel BAULMONT

Nouvelle adresse mail : bjm.74@orange.fr

#### CATEGORIE SENIORS

Responsable M.Caruso

## **COURRIERS ADRESSES AU DISTRICT:**

Dorénavant les courriers concernant le championnat SENIORS devront être envoyés à l'adresse suivante : district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

La boîte mail sportive@hautesavoie-paysdegex.fff.fr étant supprimée à compter du 1er janvier 2019.

Utilisation de la **boîte mail officielle du club** exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : <u>la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en</u> présence.

Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

### AMENDES F.M.I

Malgré toutes les formations données depuis deux saisons pour la mise en place de la F.M.I. sur l'ensemble du foot à 11, la commission constate encore un grand nombre de défauts dans son utilisation, et tient à rappeler :

- 1 la préparation des matchs doit être faite en semaine et pas juste avant les rencontres,
- 2 en cas de forfait, de matchs remis ou reportés, la FMI doit être utilisée. Un mail d'information est nécessaire pour prévenir mais ne suffit pas. Il incombe au club recevant de faire la FMI, même si c'est votre adversaire qui fait forfait. Concernant la procédure, saisir l'arbitre central et les arbitres assistants, pour accéder à l'onglet : «Non joué absence de l'équipe visiteuse ou recevante».
- 3 en cas de problème, la feuille de match papier doit être accompagnée du document « CONSTAT D'ECHEC FMI » clairement rempli par le club (disponible sur le site du District).

Constatant que certains clubs ne jouent pas toujours le jeu, la commission a donc décidé de systématiquement amender la non utilisation de la FMI et ce, dès la première journée de la saison 2018 / 2019 (sauf bien sûr en cas de problème technique ou de serveur avéré).

Les feuilles papiers sans le rapport FMI, les rapports incomplets ou illisibles, la non utilisation de la FMI en cas de forfait, report ou remise de match, sont donc amendés selon les règlements en vigueur cette saison.



Comptant sur votre collaboration et votre compréhension afin que la situation s'améliore.

RAPPEL : Tout report de match se fait avec l'autorisation de la commission sportive, sans validation de la commission, match perdu pour les deux équipes.

• FEUILLE DE MATCH MANQUANTE + ABSENCE CONSTAT D'ECHEC FMI (URGENT)

D3

Poule B:

ST JULIEN 1 – FORON FC 2: Match du 18/05/2019

D4

Poule E:

ANNECY ITALIENS - FC CHERAN 2 : Match du 26/05/2019